



Décembre 2022

REGLEMENT DE LOCATION DE LA CABANE

Propriété du groupe Flambeaux de l'Évangile de Lausanne



1. Les locations sont accordées pour :

- un membre du groupe
- un(e) ancien(ne) chef(taine) ou ancien(ne) membre du comité du groupe de Lausanne avec sa famille
- un comité de soutien ou une maîtrise d'un autre groupe Flambeaux, l'Équipe ou le Bureau de la Brigade
- une activité ponctuelle d'une église locale soutenant le groupe
- un cours de formation de la Brigade Romande
- un comité ASVD

Aucune location à date fixe et régulière ne pourra être envisagée. Aucune location ne pourra se faire en même temps que les activités des troupes ou de la maîtrise, y compris les soirs suivant les activités des troupes.

2. Chose louée

Une salle de 50 m², une cuisine et 2 WC, sont mis à disposition des locataires. Ainsi qu'une place pour grillades et un terrain de jeux. Les autres locaux sont exclusivement réservés aux troupes.

La salle



A disposition :

- 8 tables qui permettent à 36 personnes de manger.
(y c 2 tables pour le service.
- 60 chaises pour une petite assemblée.

Ces tables et chaises ne seront pas utilisées à l'extérieur !

Les WC

2 WC, dont un utilisable pour handicapé en chaise roulante, avec rampe d'accès à la porte d'entrée de la salle. Le papier WC est à disposition.

La cuisine



A disposition dans la cuisine :

- 1 cuisinière vitrocéramique à 4 feux + 1 four (modèle d'appartement)
- 6 casseroles et marmites de 1 à 10 litres
- 3 poêles
- 1 bouilloire
- 1 four à micro-ondes
- 1 frigo
- divers ustensiles de cuisine, couteaux, etc.
- 10 pots à eau avec gobelets
- 36 assiettes plates
- 36 assiettes à dessert
- 36 bols
- 36 couverts en métal

A disposition dans l'armoire de la salle : (porte de droite)

- 2 thermos fontaine
- 6 caquelons à fondue au fromage (pour 4 personnes)
- 6 réchauds à pâte combustible (pâte combustible non fournie)
- 24 fourchettes à fondue
- 36 verres à eau
- 36 verres à vin rouge
- 32 verres à vin blanc
- 4 rallonges électriques

Des linges, du produit à vaisselle et des torchons sont à votre disposition.



3. Extérieurs et places de parc

En principe, le terrain autour de la cabane est à votre disposition. Lors de la location vous préciserez à l'intendant le type d'activité que vous allez organiser sur ce terrain. (voir plan).

Nous avons à votre disposition, sur demande, des tables et bancs pour 50 personnes à l'extérieur.

Le parcage des voitures doit être fait, en dessous de la chaîne, à gauche du chemin d'accès. (voir plan)



4. Grillades

Il y a à votre disposition une installation pour vos grillades devant la cabane ou un foyer en contrebas du terrain. Les feux et grillades sont autorisés uniquement sur ces 2 emplacements (prenez votre charbon de bois).

5. Règles de vie

La fumée et la consommation de boissons alcoolisées sont interdites dans le cadre du scoutisme.

Néanmoins, en fonction des activités vécues (repas - anniversaire - rencontre particulière - etc.) les boissons alcoolisées peuvent être consommées modérément et uniquement par les adultes.

Si parmi les participants à ces activités il y a des fumeurs, pour une question de sécurité notamment, nous vous prions de ne pas fumer dans les locaux ni aux abords directs de la cabane et de ne pas jeter vos mégots dans l'herbe.

La cabane est mise sous votre responsabilité, elle doit être respectée et rester accueillante pour tous. Nous vous la confions pour quelques heures et nous espérons que vous y passerez d'agréables moments.



6. Propreté et remise en ordre

Avant son départ, le locataire passera un coup de balai, et de serpillière, dans toutes les pièces. Le matériel utile à ce travail, ainsi qu'un aspirateur se trouvent dans le WC des filles. Le matériel de nettoyage des WC est à disposition à l'intérieur de chaque toilette.

L'ensemble de la cuisine, notamment la cuisinière, le micro-ondes, les casseroles et ustensiles ainsi que la vaisselle utilisée, seront nettoyés et remis à leur place.

Le terrain sera rendu propre et les éventuels papiers et autres déchets seront ramassés.

Les verres vides et autres déchets recyclables ainsi que les ordures ménagères seront emportées par le locataire. (Prévoir sacs et cartons à cet effet).

Lors de la fermeture des locaux, si cette remise en ordre n'a pas été effectuée correctement, l'intendant ou son remplaçant, se réserve le droit de vous faire remettre en état les lieux.

Tout dégât devra être signalé et, le cas échéant, fera l'objet d'une compensation financière.

7. Tarifs de location

Les tarifs sont les suivants :

- une soirée ou un après-midi	:	Fr. 30.-
- une journée	:	Fr. 50.-
- une journée avec une soirée	:	Fr. 70.-
- tables et bancs extérieurs (sur demande)	:	Fr. 20.-

Le montant de la location est remis directement à la personne qui ouvre ou ferme les locaux, ou sera versée sur le compte du groupe au CCP 10-11427-8. Une facture sera établie à cet effet. Un don pour soutien au groupe sera toujours le bienvenu !

8. Réservation

Pour la réservation veuillez vous adresser à l'intendant, par téléphone ou E-mail, en indiquant la date et les heures prévues, le nombre de personnes et l'activité envisagée, ainsi que votre adresse complète avec N° de téléphone et adresse E-mail. (Voir ci-dessous et la fiche de réservation, au centre du règlement)

L'intendant vous confirmera si les locaux sont disponibles et fixera un rendez-vous pour l'ouverture et la fermeture des locaux.

9. Remise des clefs

En principe l'intendant ou un membre de la commission de gérance de la cabane ouvrira et fermera les locaux. Un chef actif peut remplacer un membre de la commission s'il participe lui-même à l'activité, mais toujours sur réservation et avec l'accord de l'intendant.

10. Un problème ?

En cas de problème vous pouvez contacter en priorité l'intendant au N° Natel : 076 679 61 01

En cas de non réponse, une liste des membres de la commission de gérance de la cabane est affichée dans la cuisine.

Intendante, adresse de réservation :

Mélanie Wagnières
Ch. de la Covatannaz 17
1032 Romanel

E mail : mwagnieres@gmail.com